



Édito

L'émotion a encore frappé ! Quoique...

La photo du cadavre d'un jeune enfant qui est venu s'échouer sur une côte turque a provoqué une forte émotion internationale. Comme bien d'autres, y compris sa mère et ses frères, ce petit enfant s'est noyé en tentant de fuir la guerre en Syrie et de rejoindre l'Europe à bord d'embarcations dites de fortune (quel oxymore !). La Méditerranée lui fut fatale. Grande, légitime, compréhensible émotion. Des gouvernements commencent à calculer combien de migrants et dans quelles conditions leurs pays pourraient accueillir et combien les autres pays devraient en recevoir – tandis que des ONG s'emploient depuis des mois à alléger le sort de ces populations. Mille questions se posent à ce propos. C'est l'une d'entre elles que nous abordons ici.

Pourquoi, en effet, pareille vague d'émotion ? Illustration féroce et sans phrase du sort de milliers de migrants, cet événement illustré par la mort du petit Aylan Kurdi n'est pourtant pas exceptionnel, ni par le passé ni probablement à l'avenir non plus. Grande émotion parce que cet événement est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, après des mois d'atermoiements, sinon de pure et simple indifférence ? Parce que cette émotion générale force les gouvernements à sortir de leur immobilisme et les opinions publiques de leur léthargie ? Parce qu'un jeune enfant en est le protagoniste qui témoigne de ce que les hommes sont capables de faire aux hommes ?

D'autres raisons doivent pouvoir s'y ajouter. Dont celle-ci, importante : cet enfant échoué sur une plage dont la dépouille est transportée par un policier inspire immédiatement de la compassion, du trouble, du désarroi. Difficile de ne pas s'y projeter d'une manière ou d'une autre, de ne pas y voir ses propres enfants, sa famille, soi-même. Difficile de ne pas succomber à la photo d'un enfant dépouillé de son enfance. Difficile aussi de ne pas être saisi par « la banalisation du mal » [H. Arendt]. Émotion d'autant plus forte et envahissante qu'aucune place explicite ne semble être

donnée aux considérations politiques, aucun parti-pris idéologique manifeste n'est censé ternir ce sentiment. Telle est la condition pour que cette photo produise tant de consensus : il faut y voir de l'émotion, de l'émotion humaine – un point c'est tout !

Or, ce n'est justement pas tout ! Les milliers de gens qui meurent ou qui survivent dans des conditions atroces, les victimes des mille guerres en cours, y compris des guerres sans armes mais non moins létales que sont le chômage, les discriminations de toutes sortes, le no futur, pourquoi ceux-là inspirent-ils bien moins d'émotion et de pitié que cet enfant ?

Peut-être en inspirent-ils, quand même – mais le fait est que les raisons idéologiques et politiques de leur situation ne peuvent guère être indéfiniment esquivées, ni constamment différés les enjeux économiques, ni laissés toujours dans l'ombre les multiples intérêts qui contribuent à perpétuer leur situation. Du coup, l'escamotage de la part qui nous revient dans leur drame s'avère, lui aussi, plus laborieux. Autant de différences vis-à-vis de ce qui arrive avec ce pauvre enfant. Ou plutôt similitude absolue car, tous comptes faits, celui-ci non plus ce n'est pas la Méditerranée seule qui l'a tué.

Soyons clairs : pour occuper toute la scène, l'émotion est forcément gorgée d'engagements politiques et de perspectives idéologiques – à l'insu même des sujets concernés, ce que la photo montre à sa manière. A défaut, l'émotion est retranchée de l'histoire humaine. A défaut, ce n'est pas du monde réel qu'il s'agit mais d'un simple décor conventionnel, d'un théâtre d'ombres. Faire de l'émotion un maître d'œuvre est souvent bien utile : une fois l'adrénaline émotive consommée, chacun peut reprendre normalement ses activités normales.

[sur le site](#)

Clinique transdisciplinaire Institution ? Désinstitutionnalisation ?

Dans les années 60, contre la violence des asiles psychiatriques sur les malades mentaux et pour reconnaître la folie comme une réponse à la répression sociale, l'antipsychiatrie engage des expériences originales dont celle des communautés thérapeutiques. Les chercheurs et praticiens investis dans ce mouvement (Cooper, Laing) rejettent la notion de maladie mentale en tant que pathologie exclusivement intrinsèque au sujet qui en est porteur et la considèrent comme une réponse à l'aliénation sociale. Pour cette vision critique de l'institution, l'asile psychiatrique doit disparaître afin que les malades (re) deviennent des citoyens en même temps que sont dénoncées les pratiques de coercition envers les internés – qui ne traitent pas de leurs maux mais des problèmes réels et imaginaires que leurs comportements posent à la société.

Ce changement de modèle en suscite d'autres, eux-mêmes traversés par des sensibilités proches des courants psychana-

lytique et/ou marxiste. Cette psychiatrie critique propose de repenser l'institution soignante, voire de la soigner en même temps que le malade. Elle inspire, en France, la psychiatrie de secteur (Daumezon, Bonnafé) et la psychothérapie institutionnelle (Oury, Guattari). La notion d'« institution éclatée » est mise en avant pour signifier la recherche d'ouvertures au cadre institutionnel.

Plus près de nous, en 2010, le Conseil de l'Europe a rédigé une « recommandation relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et leur vie au sein de la collectivité ». Au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant », cette recommandation pose qu'aucun enfant ne devrait être institutionnalisé sur un long terme, sauf situations exceptionnelles. Est préconisée la recherche de réponses communautaires et de services de proximité impliquant les enfants et leurs familles. Cette désinstitutionnalisation cherche à réviser les objectifs, modes de fonc-

tionnement et composantes de certaines institutions en tant que lieux d'accueil ou de soin. Elle remet en jeu des représentations et des pratiques à propos de la folie, du handicap, de la maladie.

Bref institution et désinstitutionnalisation connaissent une longue histoire ponctuée par des courants tantôt alliés, tantôt divergents. Les XXIèmes Journées d'Étude et de Formation nous aideront à nous orienter dans les multiples dimensions de cette thématique.

[sur le site](#)



[sur le site](#)

Que faire d'un « débile débonnaire affectif » ? Coup de chaud, film de Raphaël Jacoulot, août 2015

Josef est un doux rêveur qui n'en fait qu'à sa tête et exacerbe les habitants du village par ses actes. Les conditions de vie devenant difficiles par ces temps de canicule, les esprits s'échauffent en même temps que la température. La sécheresse des cœurs et celle des maïs jouent à l'unisson pour faire de Josef un bouc émissaire tout trouvé.

Ce très bon film, dont les personnages sont campés avec talent, épingle la différence entre un sujet et ses (presque) semblables. Sont mises en évidence les caractéristiques psychiques des protagonistes – la peur, la haine, la jalousie, la compassion...

– et la manière qu'a chacun d'exorciser ses démons. Sont également visibles les vicissitudes qu'ils connaissent, soit les différences culturelles et les modalités de vie, la facilité ou l'empêchement d'accès aux biens communs, l'inégalité des ressources économiques et les couches sociales d'appartenance. C'est à la faveur de ces disparités que Josef, qualifié de faible mais non dangereux par un psychiatre qui le reçoit lors d'une hospitalisation et accusé de tous les maux, se retrouve aux prises avec des villageois qui se considèrent comme au-dessus de tout soupçon... A voir.

Les mots du réel Tiers digne de confiance ?

Dans le champ de la protection de l'enfance, ce statut de tiers digne de confiance est attribué à une personne – proche ou membre d'une famille – qui se voit confier l'accueil et l'éducation d'un enfant à titre exceptionnel et généralement provisoire, par un juge des enfants (Code Civil, art. 375-3). Il est censé suppléer aux parents qui n'arrivent pas à mobiliser des ressources affectives, éducatives, matérielles... pour élever leur(s) enfant(s) selon certains canons. Le tiers digne de confiance élargit la panoplie des dispositifs de placement (famille dite d'origine, dite d'accueil, établissement spécialisé, placement au domicile parental).

Un pari d'efficacité lui est accordé sur ses qualités personnelles, ses principes et valeurs en matière de scolarité, règles de vie, repères sociaux. Il ne bénéficie ni de formation spécialisée ni d'appui institutionnel. Ce qui n'invalide nullement la pertinence de son action ! Son statut est particulier : ni tout à fait professionnel, bien que pouvant prétendre à une allocation financière, ni tout à fait aidant familial car mandaté par l'autorité judiciaire dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative. Il est présumé digne de confiance en référence à certains modèles, représentations et prescriptions érigés en principes intangibles mais très rarement définis explicitement. Il doit donner des

assurances quant à sa collaboration, voire à sa soumission. Le tiers digne de confiance dispose cependant de marges de manœuvre, peut prendre des initiatives, entretenir des liens de coopération non jugeants avec les parents dits défaillants. Tous les acteurs concernés par cette modalité d'intervention pourraient tirer profit des clarifications apportées par une démarche d'analyse de pratiques.

[sur le site](#)



PRATIQUES SOCIALES a beaucoup aimé **Le tabac Tresniek** de Robert Seethaler (Sabine Wespieser Editeur, Paris, 2014) et vous en conseille la lecture.

Jamais la psychologie ne pourra dire la vérité sur la folie puisque c'est la folie qui détient la vérité de la psychologie

Michel Foucault (Maladie mentale et psychologie, 1954)

Agenda

Manifestations ouvertes à toute personne intéressée

Jeudi 24 septembre 2015 de 14h à 17h au CNAM du Pythagore Le Mans : QUESTIONS DE MANAGEMENT – QUESTIONS DE SENS. Saül Karsz discute avec Caroline Moinet, consultante, Bruno Daniel, directeur et Antoine Dubois, éducateur (programme et inscription sur www.pratiques-sociales.org)

Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015 de 9h35 à 17h30 à Arcueil Séminaire 2/4 de préparation des XXIèmes Journées d'Étude et réunion du Conseil d'Administration.

Mardi 13 octobre 2015 à 18h30 au Conseil Départemental, place de la République à Blois : MYTHE DE LA PARENTALITÉ, RÉALITÉ DES FAMILLES – Exposé-débat de Saül Karsz, avec le Collège des psychologues du Loir et Cher – Entrée libre

23 – 24 – 25 novembre 2015 à Sèvres (92310) – XXIèmes Journées d'Étude et de Formation « TRAVAILLER EN INSTITUTION, TRAVAILLER L'INSTITUTION » - Programme disponible sur demande Renseignements au secrétariat : 06 45 90 67 61 – Places disponibles

Autres informations sur www.pratiques-sociales.org



Conseil d'Administration du Réseau Pratiques Sociales
Saül Karsz président tél. 06.85.10.23.36, Claudine Hourcadet secrétaire tél. 06.45.90.67.61, Joël Pouliquen trésorier, Jean-Jacques Bonhomme, Claudine Schoukroun
Ont collaboré à ce numéro : J.-J. Bonhomme, C. Hourcadet, S. Karsz
Le Pas de Côté bulletin numérique du Réseau Pratiques Sociales : formes et contenus soumis à vos critiques et propositions, cher-e lecteur-trice. Abonnement gratuit sur le site www.pratiques-sociales.org

Des places sont encore disponibles
Possibilité d'hébergement sur les lieux de la formation